DECISION DU MAIRE N° 23/2026
DU 20 OCTOBRE 2026

ACQUISITION DU LOGICIEL DE GESTION DE LA POLICE MUNICIPALE - MUNICIPOL – PROPOSE PAR LOGITUD SOLUTIONS

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les mouvements de personnel intervenus au sein de la police municipale de la commune de Vert-le-Grand,

CONSIDERANT les possibilités offertes par le logiciel Municipol développées par Logitud Solutions, éditeur de logiciels,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition des agents les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions,

CONSIDERANT la proposition d'accompagnement de la société Logitud Solutions,

DECIDE

ARTICLE 1er : D'accepter le devis « logiciel de gestion de la police municipale – Municipol » proposé par Logitud.

ARTICLE 2 : Précise que le coût de ce logiciel s'élève à 1 015€ HT soit 1 125€ TTC.

ARTICLE 3 : Précise que le coût annuel de maintenance s'élève à 550€ HT soit 660€ TTC.

ARTICLE 4 : Précise que ce logiciel permet de faciliter les différentes missions attribuées à la police municipale (gestion des registres, suivi des objets perdus, suivi des habitations à surveiller lors des départs en vacances des administrés, mise en fourrière, permis de détention des animaux dangereux...).

ARTICLE 5 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 20 octobre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND 91810 ESSONNE

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DC-091-219106481-20261020-23_2026-CC